

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté modificatif du 18 mars 2024 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val-d'Oise

NOR : JUSF2409999A

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val-d'Oise,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val-d'Oise

Vu le courriel de FO Justice du 12 février 2024 désignant Madame Chelsea ONESTAS pour remplacer Monsieur Mounir MENASRIA, représentant du personnel suppléant pour FO Justice.

Vu le départ de Madame Aurore MAGOTTEAUX, représentante du personnel suppléante pour UNSA le 1er mars 2024 hors du périmètre au titre duquel le CSA est institué.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val-d'Oise les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

Titulaire : **Monsieur Guilhem PASDELOUP**

Suppléant : **Madame Nadège MENNI**

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

Titulaire : **Monsieur Foudil BELLABAS**

Suppléant : **Non désigné**

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires : **Madame Julie HOUDAN
Madame Sonia OLLIVIER**

Suppléants : **Madame Nathalie PEREZ
Madame Souad SMATI**

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaires : **Monsieur Abdel-Hamid HASNAOUI
Madame Birgul ATTOU BALTA**

Suppléants : **Madame Chelsea ONESTAS
Monsieur Ababacar SALL**

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val-d'Oise est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 mars 2024

2/0 **La directrice territoriale de la protection
judiciaire de la jeunesse du Val-d'Oise**

Catherine BOUISSOU

DIRECTEUR TERRITORIAL ADJOINT
GREGORY MARREC